

## **INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS**

L'épreuve D comprend :

- 10 questions exigeant toutes des réponses – sans possibilité pour les candidats de choisir ;
- la demande d'un mandant désireux d'obtenir une réponse sous forme de consultation juridique.

**50 % des points constituant la note sont consacrés aux 10 questions et 50 % à la consultation juridique.**

Les réponses aux questions 1 à 10 devraient être courtes et précises et le candidat doit citer les articles, règles ou autres sources juridiques sur lesquels il fonde sa réponse.

Dans la consultation juridique, le candidat devrait prouver qu'il a la compétence professionnelle nécessaire pour analyser une situation complexe du point de vue du droit de la propriété industrielle. Il doit préciser les conséquences juridiques des faits exposés et il devrait, de préférence, citer les articles, règles ou autres sources juridiques sur lesquels il fonde sa réponse.